



LAVOUR
1^{ER} SAMEDI DU MOIS
10h - 11h

SILENCE

Avec ou sans papier
l'étranger est un être humain.
Notre silence le crie

Les Cercle de silence existent depuis octobre 2007. Leur motivation essentielle est résumée dans les phrases suivantes :

Est-il acceptable que, dans des pays démocratiques, des femmes et des hommes, dépourvus de titre de séjour, soient traités comme des délinquants et enfermés dans des centres de rétention ?

L'Être humain n'est pas un objet. Il reste toujours un membre de la famille humaine, notre Frère, notre Sœur.

Des barrières, des murs, des lois, des accords,
isolent de plus en plus l'Europe du reste du monde.
Pourquoi ? Est-ce pour cacher et garder un trésor ?
Serions-nous supérieurs aux autres humains ?

Aurions-nous peur ?

Cercle de silence de Lavour

Contacts : cds.lavour@gmail.com
André Dumoulin (09 73 55 49 73)



septembre 2024

Acharnement judiciaire contre les migrants algériens

Les ressortissants Algériens sont maintenus enfermés alors que leur expulsion n'est pas possible : le consulat d'Algérie ne délivre pas de laissez-passer en ce moment, de plus l'Algérie refuse l'entrée d'algériens expulsés même avec un passeport.

Témoignage de ce qui se passe à Toulouse

K. (jeune travailleur algérien sans papier employé d'une pizzeria à Portet sur Garonne) a été enfermé au Centre de Rétention Administrative (CRA) de Toulouse.

Le 08 juillet 2024 il est passé devant le Juge des libertés et de la détention. Le juge a confirmé la prolongation en CRA de K. à 30 jours sachant qu'il ne pouvait pas être rapatrié.

L'enfermement en CRA a un double objectif, expulser les personnes sans papiers mais aussi les punir, leur faire subir la violence de l'enfermement et les décourager ainsi à rester sur le territoire français.

En août 2024, K. a été libéré du CRA mais mis en assignation à résidence à Toulouse alors qu'il n'y réside pas, 45 jours renouvelables 2 fois et une signature au commissariat 2 fois par semaine. Là encore cette mesure de privation de liberté relève de l'acharnement puisqu'il n'est pas expulsable.

Source : cercle de silence de Toulouse
<https://franciscains-occitanie.fr/cercle-de-silence/>

interview (poignante) de K. (ingénieur en urbanisme) :
<https://toulouseanticra.noblogs.org/>